



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2023 RELATIF AUX COMITÉS DE SÉLECTION EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue, 6 mars 2023 la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 374-2023 relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats* ».

Le règlement n°374-2023 a pour objet de déléguer au directeur général et greffier-trésorier ou au greffier-trésorier adjoint le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de la loi.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 8 mars 2023.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Heidi Bédard